



La mise sous tutelle est-elle la meilleure solution ?

Par **PeyoDam**, le **21/02/2010** à **21:25**

Bonjour,
Je suis dans une situation compliquée.
Je suis citoyen Français résidant et travaillant aux Pays-Bas.
Ma mère, divorcée et non remariée, est retraitée et vit en région Bordelaise.
Mon unique frère lui "tape" de l'argent régulièrement, et elle ne sait pas lui dire non.
Il s'agit de sommes conséquentes et je commence à me faire du souci à son sujet.
J'ai essayé plusieurs fois de convaincre ma mère et mon frère que cela ne doit plus continuer, mais rien n'y fait : mon frère continue de demander, et ma mère continue de lui donner.
Je suis maintenant à cours d'arguments et je suis trop loin physiquement pour intervenir.
Je considère donc une solution de type mise sous tutelle pour ma mère, avec un tuteur externe à la famille évidemment.
Je cherche en fait à savoir à qui m'adresser, je pensais qu'il y avait des services de consultation juridique gratuits sur Bordeaux, mais je ne trouve plus les liens.
Merci d'avance pour vos conseils.